



Première saison à la tête du service Juridique et réglementation qui comporte 4 domaines importants dans le fonctionnement de notre ligue de handball AURA :

- Les qualifications,
- Les conventions et les règlements
- La CMCD,
- Les équipements,

Nous faisons le lien entre les règles imposées par la FFHB et l'application à notre niveau territorial. Quelques difficultés, notamment au niveau informatique pour la CMCD.

Nous avons essayé de répondre au mieux aux quelques centaines de mails et appels, toutes divisions confondues afin d'aider les clubs dans leurs démarches.

1. Qualifications

CHIFFRES SUR LA SAISON 2024 2025 (au 06/05/2025)

- 45803 licences qualifiées (43578 sur la saison 2023-2024) +5.12 %
 - 17140 licences féminines (16128 sur la saison 2023-2024) +6.27%
 - 28663 licences masculines (27445 sur la saison 2023-2024) +4.44%

MUTATIONS	
Catégories	Nombre
Babyhand	23
Dirigeant +16 ans	172
Dirigeant Indépendant	11
Hand à 7 +16 ans	1147
Hand à 7 12-16 ans	636
Hand à 7 6-11 ans	267
Hand à 7 Indépendant	1
Hand Ensemble +16 ans	1
Loisir Hand7/ H4 +16 ans	68
Total général	2326

Attention ne régler que la part LIGUE – les comités factureront leur part

Nous souhaitons remercier l'ensemble de nos bénévoles « qualificateurs » qui œuvrent sans relâche à partir de juin et qui nous aident à assurer la qualification des licences dans les délais.

Cette saison beaucoup de retours :

- pour photo non conforme (licencié de dos, avec des lunettes de soleil, avec des casquettes, avec des masques de plongée, etc...) , **la photo doit être de type identité visage de face uniquement,**



- pour les CNI non présentes ou celle des parents pour les jeunes,
- pour les ressortissants étrangers le document d'identité doit être en cours de validité.
- les CM sont obligatoires lors des créations de licence, article 30 .2 et suivants des RG FFHB.

Toutes les demandes de licences blanches doivent être faites avec le formulaire réglementaire. Pour les demandes de licence « blanche joueur » il faut fournir tous les éléments permettant de les qualifier.

2. Conventions

CONVENTIONS				
Niveau Jeu	Féminin	Masculin	Mixte	Total
National	7	9		16
Régional	31	51		82
Départemental	92	89	3	184
total	130	149	3	282

3. Division CMCD

1. Vérifications des Clubs répondant à la CMCD AURA

Cette année, l'extraction Gesthand ne nous a pas facilité la tâche. En effet, des extractions conformes n'ont pu être communiquées aux clubs que mi-février 2025, et ce pour deux raisons :

- La refonte des diplômes des entraîneurs
- La vérification des calculs d'extractions qui ne correspondaient pas à nos demandes de paramétrage.

Devant le travail manuel que cela représentait, il a été décidé que, pour cette saison, seulement les CMCD des équipes évoluant en N3F, PNM et EM seraient vérifiées et les fiches bilan des clubs évoluant à ces niveaux ont été envoyées au mois de mars 2025.

Nous nous apercevons que plus de la majorité des clubs sont structurés, mais il est regrettable de constater que certains ne répondent pas à la CMCD du règlement 2024-2025.

2. Groupe de travail évolution de la CMCD

Depuis le mois de septembre, un groupe de travail composé de 7 personnes, que je remercie, à participer à l'ébauche d'un nouveau règlement, qui chaque année, pourra être amélioré et évoluer et ce, dans le but d'aider les clubs à être en conformité dans les différents items de la CMCD en fonction de leur niveau de jeu.



4. Division Équipements

Pour cette première année de mandature, nous avons répondu aux diverses demandes, et essayé le mieux possible de couvrir l'ensemble du territoire et ses 11 comités.

Notre mission première consiste au classement des salles, dans le cadre de reconduction ou création de salles, selon les directives fédérales, quel que soit le niveau ou classe (5 niveaux de compétition).

Suite aux sollicitations des clubs ou des collectivités territoriales, 34 dossiers ont été traités, selon les thématiques suivantes :

- Demandes de classement de salle
- Aide aux clubs pour la saisie dans Gest'Hand
- Demandes de validation dans Gest'Hand
- Demandes de modification dans Gest'Hand
- Demandes de création de salle
- Aide aux mairies en répondant aux questions et diverses demandes

Dans certains cas, nous avons procédé à une visite et à des relevés sur site : 10 salles ont été vues à cet effet.

Nous apportons une aide aux clubs en répondant aux questions ou demandes diverses.

Par ailleurs, nous effectuons une mise à jour de la base de données des salles d'après les visites et demandes de classement, ou d'après les anomalies constatées ou relevées.

Couverture du territoire

- Nous avons répondu aux demandes de clubs ou collectivités territoriales des départements 01, 15, 26/07, 38, 42, 43, 69, 73 et 74.
- Nous nous sommes rendus dans les comités 01, 15, 26, 42, 43, 69, et 73.

Remarque

Le territoire AURA est étendu. Si nous voulons être réactifs, en matière de déplacement, nous devons nous structurer, être plusieurs bénévoles pour les déplacements sur site.

Difficulté rencontrée

Le point le plus délicat, dans la constitution des dossiers, reste la restitution des documents, qui sont obligatoires pour finaliser l'homologation : les délais sont longs, ce qui ne facilite pas le suivi des dossiers. De plus, nous sommes contraints, informatiquement, par la taille des fichiers.

Pour conclure, nos échanges sont réguliers avec les clubs ou les collectivités territoriales. A ce titre, nous remercions les présidents de clubs, leurs bureaux, ainsi que les élus des collectivités territoriales et partenaires institutionnels, pour la qualité des échanges, et l'accueil qui nous est réservé quand nous nous déplaçons.



PROJET

Pour la saison 2025-2026, nous souhaitons :

- Continuer notre mission de classement, dans le cadre de reconduction ou création de salles, selon les directives fédérales, quel que soit le niveau ou classe.
- S'assurer de la conformité des équipements sportifs utilisés par nos licenciés.
- S'impliquer dans les dossiers de création, reconstruction ou rénovation de salles, de demandes de subvention, de réglementation et de normes...
- Continuer à mettre à jour la base de données des salles d'après les visites, demandes de classement, ou selon les consignes fédérales.
- Intégrer un ou plusieurs bénévoles volontaires, motivés et passionnés par notre mission.

Marie Christine RICHEL- Responsable Division CMCD

Jean Michel DAVIET- Responsable Division Equipements

Elizabeth QUEROL – Vice-Présidente en charge de la Commission Juridique et Réglementation.